n°6

MAIRIE DE LAPALISSE
03120

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 003-210301388-20261019-ASSUJETTISALLES-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
13 OCTOBRE 2026

DATE D'AFFICHAGE
13 OCTOBRE 2026

L'an **deux mil vingt-six**
Le Dix-Neuf Octobre à 19 heures 00
Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de
Madame CHERVIN Stéphanie, Maire
Étaient présents :
Mme CHERVIN. M. BOUCHET. Mme MERLE. M. BODIN. M. GANTHER. Mme GRIMAUD. M. FUMOUX. Mme ROMEUF. M. BOUTONNAT. Mme AUGIER. Mme BONNEFOY. Mme BOURDUCHE. M. COUPERIER. M. TERRENOIRE. Mme CHAPON-ROLLAT. M. MERCIER. Mme RAQUIN. M. HOARAU. Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : **23**
PRÉSENTS : **19**
VOTANTS : **22**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- M. BRUNIAU, pouvoir à Mme CHERVIN,
- Mme BUJAN, pouvoir à Mme MERLE,
- Mme COURSOL, pouvoir à Mme CHAPON-ROLLAT.

Absent :

- M. CHERVIER.

Madame Marlène RAQUIN a été élue Secrétaire.

OBJET : ASSUJETTISSEMENT - SALLES COMMUNALES.

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 256 du Code Général des Impôts (CGI).

Aux termes de cet article, les locations de salles communales (salles des fêtes, polyvalentes, socio-culturelles, de réunion...) sont imposables de plein droit à la TVA, dès lors qu'elles portent sur des locaux aménagés (munis de tables, chaises, etc..) à usage autre que d'habitation ou agricole.

Les collectivités concernées peuvent bénéficier du régime de la franchise en base si le chiffre d'affaires issu de l'activité de location de salles n'excède pas 37 500 € (plafond pour l'exercice 2026 sur le chiffre d'affaires 2025).

Le Conseil, entendu les explications de sa Présidente et après en avoir délibéré, décide par 21 voix POUR et une ABSTENTION (Madame MILCENT DE LA BOUTRESSE) :

.../...

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 003-210301388-20261019-ASSUJETTISALLES-DE

- d'assujettir, à compter du 1er janvier 2027, l'activité de location de salle(s) communale(s) au régime de la franchise en base de TVA, conformément à l'article 293 B du Code Général des impôts, au sein du budget principal, par code service.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Stéphanie CHERVIN,
Maire de LAPALISSE

MAIRIE DE LAPALISSE 03120

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le - 4 NOV. 2026

Publié
le : 20 OCT. 2026

Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire,

MAIRIE DE LAPALISSE 03120